

2021

BULLETIN MUNICIPAL

Commune de Villette





Pisciculture de Villette

Boutique du terroir

(poissons fumés et conserves maison, truites fraîches...)

Pêche en bassins facile et inoubliable pour les enfants

(matériel prêté, poissons préparés)

Accès libre et gratuit à l'élevage et à l'écomusée !

www.pisciculture.fr

01.34.76.30.04

JL AUTOS
SPECIALISTE MERCEDES
Mécanique et entretien toutes marques
01 34 76 05 29
15 Route de Houdan
78930 VILLETTE
Mail : jlautos@free.fr
Fax : 09 89 02 30 27
RCS VERSAILLES 795 232 964

LCC
Depuis 1989
COUVERTURE – ZINGUERIE – ETANCHEITE
6 ROUTE DE HOUDAN
78930 VILLETTE
☎ 01 34 79 39 79
✉ teroy.couverture@orange.fr
- ISOLATION -
Reconnu Garant Environnement
NOS PEULISATIONS

TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

1 page 190x270 mm : 300 €HT (+80 € si création)

½ page 190x132 mm : 180 € HT (+ 60 € si création)

¼ page 92x132mm : 100 € HT (+40 € si création)

1/8 page 92x62 mm : 60 € HT (+ 20 € si création)

Une facture vous sera délivrée par la mairie.

Format des fichiers : JPEG de préférence ou PDF
(Compression minimale)

Résolution du fichier : 300 dpi (qualité imprimerie)

EDITORIAL



Chères Villettoises, chers Villettois ,

Avec l'aide des habitants de Villette, leur solidarité et leur dévouement, votre nouvelle équipe municipale a pu gérer une année 2020 compliquée et surmonter les difficultés qui ont touché notre village comme tout le pays. Que chacun de vous puisse ici être vivement remercié pour le soutien qu'il a pu apporter dans son entourage.

Nous souhaitons ardemment que 2021 permette à chacun de retrouver une vie normale dans la sécurité, la sérénité et l'affection des siens.

Dans ce contexte difficile nous avons néanmoins réalisé des travaux de rénovation et d'embellissement comme nous nous y étions engagés.

C'est ainsi que nous avons continué :

- à modifier les éclairages publics dans plusieurs rues du village et dans les hameaux pour réduire le coût et améliorer leur performance lumineuse.
- à enfouir les réseaux rue de Chavannes.
- à refaire les trottoirs à Garré.
- à aménager l'espace de stationnement, fortement dégradé, rue de l'Église à l'entrée du village.
- à embellir et restaurer notre patrimoine commun, avec des plantations.

L'ensemble de ces travaux constitue une première étape et nous les poursuivrons, en respectant une gestion saine et prudente des finances locales.

Comme vous tous, nous espérons que cette nouvelle année 2021 verra un retour à une vie normale et que nous pourrons avoir la joie de nous retrouver autour des manifestations et festivités qui contribuent au bien vivre ensemble à Villette.

Dans cette attente, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous présenter, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, tous nos meilleurs vœux de très bonne et très heureuse année 2021.

Le Maire, Philippe Padeloup
Et toute l'équipe municipale.

Sommaire

PAGE 3	Editorial
PAGE 4	Organisation administrative et communale
PAGE 5	Attributions associées
PAGE 6	Découverte d'une œuvre d'art
PAGE 9	Des orchidées à Villette
PAGE 12	Les travaux en 2020
PAGE 13	Plantons des haies
PAGE 14	Finances communales
PAGE 16	Plan de la commune
PAGE 18	Randonnées pédestres
PAGE 20	Peintures et lectures
PAGE 21	Village fleuri
PAGE 22	Vie associative et activités
PAGE 23	Les fêtes communales
PAGE 23	Etat civil
PAGE 24	Cheval en retraite
PAGE 25	Gardons le contact !
PAGE 26	Informations pratiques
PAGE 30	Le Bus 60, horaires
PAGE 32	Numéros utiles

L'ORGANISATION

ADMINISTRATIVE

PREFET : JEAN-JACQUES BROT

SOUS-PREFET : GÉRARD DEROUIN

DEPUTE : BRUNO MILLIENNE

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX : JOSETTE JEAN ET DIDIER JOUY

SENATRICE : SOPHIE PRIMAS

MUNICIPALE

MAIRE : M. PHILIPPE PASDELOUP

MAIRES ADJOINTS : MM. ROLAND TROUSSEAU, , BERNARD BALLÉRINI, CLAUDE SAUZET, THIERRY JEANNE

CONSEILLERS MUNICIPAUX : MME VANESSA BAUDET, M. FRANCK BAYEUX, M. GILLES BELLACICCO, M. GILBERT BLOMMAERT, MME CAROLE CLAUDEON, MME INGRID CONFIAC, MME RENÉE-CLAIRE GILLIS, MME MARTINE GRIMM, M. ERIC PEULVAST, MME ÉLISE SAILLOT.

MONSIEUR LE MAIRE reçoit LE VENDREDI de 18 HEURES à 19 H 30 SUR RENDEZ-VOUS.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

MARDI ET JEUDI DE 9 H à 12 H / VENDREDI DE 14 H à 19 H 30

TEL. : 01 34 76 31 01 OU 09 66 40 61 11 / FAX : 01 34 76 39 75

E-MAIL : mairie-villette@wanadoo.fr

SITE : WWW.VILLETTE-EN-YVELINES.FR

ATTRIBUTIONS ASSOCIÉES

LES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS SONT :

REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA CCPH : TITULAIRE PHILIPPE PASDELOUP – SUPPLÉANT ROLAND TROUSSEAU
REPRÉSENTANT POUR LA COMMISSION « TRANSFERT DE CHARGES » AUPRÈS DE LA CCPH : TITULAIRE PHILIPPE PASDELOUP

REPRÉSENTANT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL « CIRCULATIONS DOUCES » : ROLAND TROUSSEAU

REPRÉSENTANT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL « MUTUALISATION » : PHILIPPE PASDELOUP

REPRÉSENTANT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL « TRANSITION ÉNERGÉTIQUE » : ROLAND TROUSSEAU

LA COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAUX COMMUNAUX EST LA SUIVANTE:

FINANCES : PHILIPPE PASDELOUP – BERNARD BALLÉRINI – INGRID CONFIAC – RENÉE-CLAIRE GILLIS - THIERRY JEANNE – ROLAND TROUSSEAU

ENVIRONNEMENT-ESPACES VERTS : PHILIPPE PASDELOUP – FRANCK BAYEUX – GILLES BELLACICCO - RENÉE-CLAIRE GILLIS – MARTINE GRIMM – ROLAND TROUSSEAU

URBANISME, ÉQUIPEMENT : PHILIPPE PASDELOUP – BERNARD BALLÉRINI – VANESSA BAUDET - FRANCK BAYEUX – GILLES BELLACICCO - RENÉE-CLAIRE GILLIS – MARTINE GRIMM – THIERRY JEANNE - ROLAND TROUSSEAU

TRAVAUX : PHILIPPE PASDELOUP – FRANCK BAYEUX – GILLES BELLACICCO – GILBERT BLOMMAERT - INGRID CONFIAC – ERIC PEULVAST - CLAUDE SAUZET

SCOLAIRE : PHILIPPE PASDELOUP – CAROLE CLAUDEON – INGRID CONFIAC – ELISE SAILLOT – CLAUDE SAUZET

AIDE SOCIALE, FETES ET CEREMONIES : PHILIPPE PASDELOUP – VANESSA BAUDET – GILBERT BLOMMAERT – CAROLE CLAUDEON - MARTINE GRIMM – THIERRY JEANNE – ERIC PEULVAST - ROLAND TROUSSEAU

COMMUNICATION : PHILIPPE PASDELOUP - BERNARD BALLÉRINI – FRANCK BATEUX – MARTINE GRIMM – ROLAND TROUSSEAU

APPEL D'OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS : PHILIPPE PASDELOUP - BERNARD BALLÉRINI – INGRID CONFIAC – CLAUDE SAUZET

CORRESPONDANT DÉFENSE : FRANCK BAYEUX

LES DÉLÉGUÉ-E-S AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX SONT LES SUIVANTS :

SIED (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉVACUATION ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DE L'OUEST YVELINES) :

DÉLÉGUÉ TITULAIRE : ROLAND TROUSSEAU

REPRÉSENTANT DE LA CCPH DANS CE SYNDICAT

DÉLÉGUÉE SUPPLÉANT : PHILIPPE PASDELOUP

SMTS (SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT SCOLAIRE) :

DÉLÉGUÉ-E-S TITULAIRES : CAROLE CLAUDEON, ROLAND TROUSSEAU

REPRÉSENTANT-E-S DE LA CCPH DANS CE SYNDICAT

DÉLÉGUÉES SUPPLÉANTES : VANESSA BAUDET, ERIC PEULVAST

SIVOS (SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE) :

DÉLÉGUÉ-E-S TITULAIRES : INGRID CONFIAC, CLAUDE SAUZET

DÉLÉGUÉ-E-S SUPPLÉANT-E-S : CAROLE CLAUDEON, ELISE SAILLOT

SIE-ELY (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ D'EURE-ET-LOIR YVELINES)

DÉLÉGUÉ TITULAIRE : PHILIPPE PASDELOUP

DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT : THIERRY JEANNE

SIHVS (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉTABLISSEMENTS POUR HANDICAPÉS DU VAL DE SEINE)

DÉLÉGUÉ-E-S TITULAIRES : BERNARD BALLÉRINI, MARTINE GRIMM

DÉLÉGUÉ-E-S SUPPLÉANT-E-S : GILBERT BLOMMAERT, PHILIPPE PASDELOUP

SIAAR (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT RURAL DE LA RÉGION D'ARNOUVILLE-LÈS-MANTES) :

DÉLÉGUÉ TITULAIRE : PHILIPPE PASDELOUP

REPRÉSENTANT DE LA CCPH DANS CE SYNDICAT

DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT : ERIC PEULVAST

SRVA (SYNDICAT DE LA RIVIÈRE VAUCOULEURS AVAL)

DÉLÉGUÉ TITULAIRE : PHILIPPE PASDELOUP

REPRÉSENTANT DE LA CCPH DANS CE SYNDICAT

DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT : FRANCK BAYEUX

A LA DÉCOUVERTE D'UNE ŒUVRE D'ART

L'histoire que nous allons vous raconter se passe dans l'église du village, dont l'édifice actuel daterait du XV^e siècle mais ses origines seraient bien plus anciennes. En effet, un diplôme de confirmation du XI^e siècle indique que l'église et sa dîme auraient été données en 704 par Childebert à l'abbaye normande de St Wandrille¹. Cette église a connu pendant ces nombreux siècles bien des événements : usure du temps, destructions, reconstructions, pillages, vols mais aussi dons et legs.



En 2007, compte tenu de l'état de dégradation du bâtiment, le Conseil Municipal de Villette décide d'effectuer la rénovation de l'église. L'attention sera surtout portée à l'intérieur, celui-ci ayant particulièrement souffert de l'humidité.

En 2008, les travaux de restauration commencent par la mise à l'abri du mobilier et de la statuaire. Parmi les œuvres déposées, se trouve une statue très abîmée et répertoriée dans l'inventaire réalisé à l'occasion de ces travaux, comme non identifiée et d'origine fin XIX^e siècle.

Mais voilà, cette modeste statue attire l'œil professionnel de la conservatrice des Antiquités et objets d'art des Yvelines présente ce jour-là sur le chantier. Celle-ci évoque avec M. Jean, le Maire de l'époque, ses réflexions et ses espoirs sur l'origine et la qualité de cette statue. En effet, celle-ci pourrait bien être de facture plus délicate que ce qu'en laisse paraître son aspect actuel. Elle pourrait également être bien plus ancienne que le XIX^e siècle.

En novembre 2017 la décision est prise de réaliser une étude sur cette statue baptisée pour l'occasion « Sainte tenant un livre ». Dans ce but, elle est confiée aux bons soins d'un expert en restauration du patrimoine afin d'estimer son état de conservation et d'évaluer les possibilités de restauration.

QUELLES SONT LES GRANDES LIGNES DE CE RAPPORT ?

Il nous indique que cette statue, contrairement à sa voisine représentant St Antoine, n'est pas un

moulage en plâtre mais une sculpture en pierre calcaire beige à grain fin. Pour sa description, laissons parler l'expert : « La sainte voilée, est représentée debout. Sa silhouette est étroite, les épaules sont arrondies. La tête est légèrement inclinée et tournée à droite. Les deux bras sont collés au corps et pliés au niveau du buste. Le visage du personnage est menu et allongé aux modelés délicats. Le regard de ses grands yeux est perceptible à travers de hautes paupières demi-fermées. Le nez est long et droit. Sa bouche,



bien dessinée, est petite. Les oreilles sont couvertes par des cheveux ondulés qui arrivent jusqu'à la poitrine. [...] De ce qui reste de sa main droite, la sainte paraît esquisser un geste d'apaisement. Elle porte, dans sa main gauche, un livre posé sur un couvre livre... »

La statue de la sainte, à l'origine, était polychrome. Deux repeints ont ensuite couvert les restes de cette polychromie. Le repeint actuellement visible est brun pour donner à l'œuvre l'aspect du bois. « Ce repeint a été appliqué sans soin. On note des coulures, des ilots sans peinture et des empâtements sur toute la surface de l'œuvre. ». En conclusion, l'expert nous conseillait les actions suivantes :

L'élimination des deux repeints afin de mettre à jour les restes de polychromie existante suivie d'une retouche colorée pour redonner de l'harmonie à la sculpture.

¹ Voir les chroniques historiques sur le site de la commune

Ce rapport, remis au Conseil municipal en 2018, laissait donc augurer la présence d'une vraie œuvre d'art religieux sous des habits d'infortune. Il restait donc à trouver le financement nécessaire à la restauration.

Concernant le financement, il est une précision nécessaire : la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des églises et de l'état précise dans son article 3 qu'un « *inventaireⁱⁱ des biens mobiliers et immobiliers des établissements publics du culte sera effectué avant que ne soit rendue aux associations cultuelles la partie de ces biens estimée nécessaire au culte et que le reste soit saisi* ». Ce qui signifie que l'édifice, la statuaire, et le mobilier présents à l'inventaire de 1906 font depuis partie du patrimoine de l'état. Il est donc à la charge des communes de l'entretenir et/ou le mettre en valeur. En 2020 les travaux



de restauration étaient confiés à un atelier de restauration des biens culturels sous la conduite de Madame la conservatrice des Antiquités et objets d'art des Yvelines. Parallèlement, madame

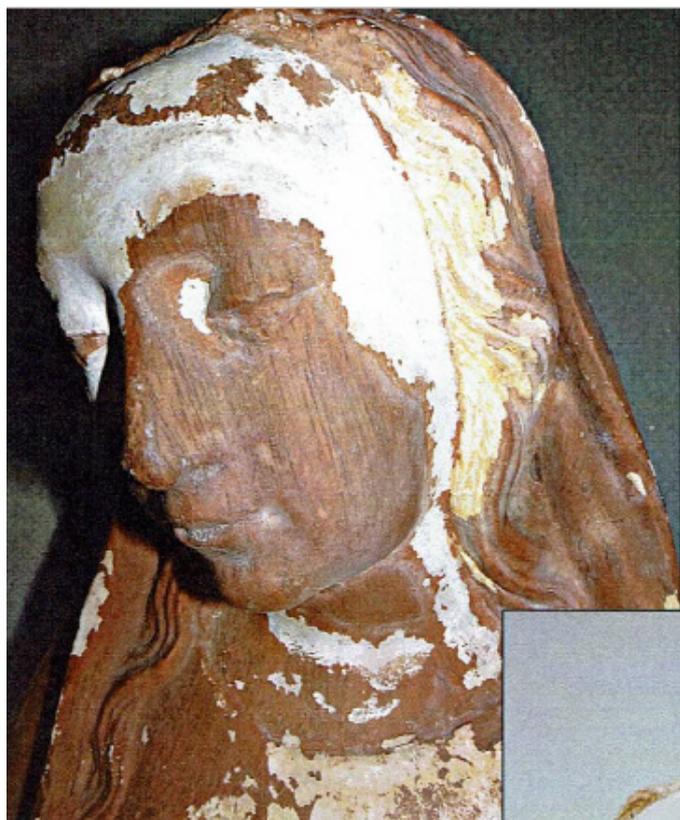
la conservatrice intriguée par la posture de la statue réalisait une recherche historique pour en comprendre la raison. C'est ainsi qu'elle en arrivait à la conclusion qu'il s'agissait d'une représentation de la Vierge de l'Annonciation. L'ange avait disparu, peut-être parti dans une autre église mais la gestuelle était bien en correspondance avec les représentations de l'époque telles que celle de ce tableau du peintre Allemand Hans Memling peint vers 1480 avec notamment : la main droite sur le cœur, la main gauche avec le livre, la tête légèrement inclinée sur la droite. Quant à la datation de cette Vierge, il semblerait qu'elle puisse être du XV^e siècle.

Concernant le livre tenu par la main gauche, il a disparu. Il ne reste que les plis du couvre livre en cuir servant à le tenir. En effet, il s'agit vraisemblablement d'un livre du type de celui représenté ci-contre. Cette disposition étant assez pratique pour conserver le livre sur soi.



L'église possédait une statue dont l'inventaire de 1906 ne précisait en rien son origine ou son âge. La voici maintenant ornée d'une magnifique Vierge de l'Annonciation datant vraisemblablement du XV^e siècle. Preuve qu'avec de l'expérience et un peu de chance, il est encore possible de découvrir des trésors cachés de notre patrimoine.

ⁱⁱ Pour l'église de Villette, inventaire de 1906

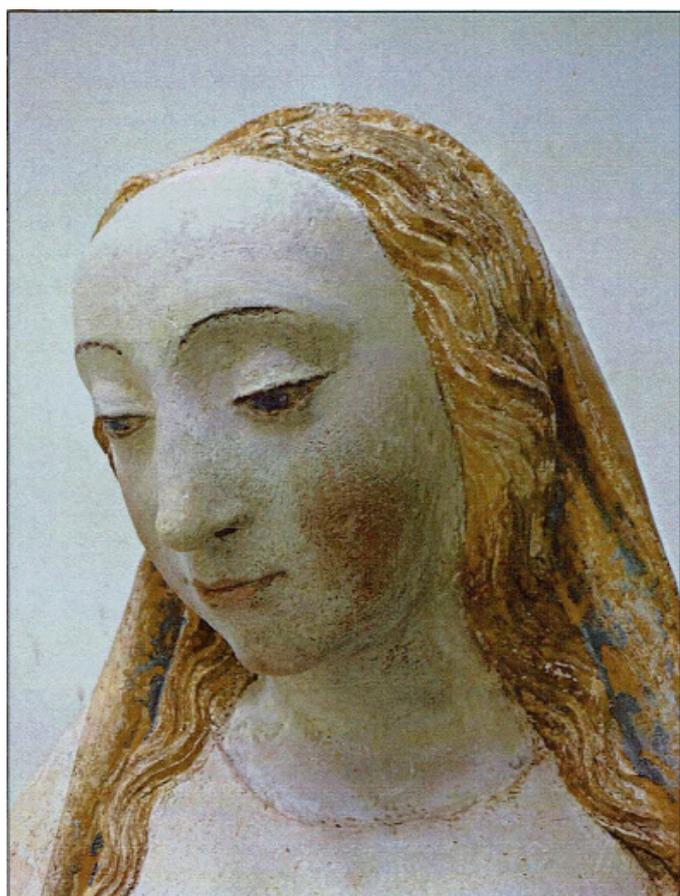


Elles mettent aussi en évidence le magnifique travail des restaurateurs qui tout en respectant la matière d'origine, arrivent à faire resurgir le sens profond de l'œuvre.

Ainsi, on ne peut qu'être confondu par le sentiment de paix intérieure qui se dégage de ce visage.



La vierge a retrouvé sa place dans l'église



Ces deux images du visage de la vierge montrent bien à quel point celui-ci était dégradé.

DES ORCHIDÉES À VILLETTE

2020 fut une année riche en confinement, on l'a déjà bien noté, et cette contrainte a amené nombre d'entre nous à restreindre au printemps les promenades dérogatoires au kilomètre réglementaire, ce qui permettait tout de même quelques agréables parcours dans la campagne villettoise.

Et cette campagne s'est révélée riche de fleurs, et en particulier d'une belle floraison de l'Orchis pourpre, une orchidée de belle taille (20 à 40 cm) avec une grappe de fleurs pourpre et blanc-rosé plus ou moins tacheté, du meilleur effet lorsqu'elle fleurit en abondance dans les friches par groupes d'une (ou plusieurs) dizaine(s) d'individus.

Profitons-en pour revenir sur la vie de ces plantes, car si beaucoup d'entre nous, peuvent posséder une espèce horticole en pot, nous ne savons pas toujours que nous les côtoyons à l'état naturel au bord des routes et des chemins.

Les Orchidées constituent une famille de plantes comprenant à l'échelle de la planète sans doute jusqu'à 30 000 espèces, pour 160 en France. Ces orchidées de France sont des plantes terrestres, constituées d'un tubercule souterrain (ou d'un rhizome) associé à des racines qui vivent plusieurs années (plantes vivaces). Les parties aériennes, feuilles, tiges, fleurs, sont saisonnières et ne sont visibles que quelques mois.

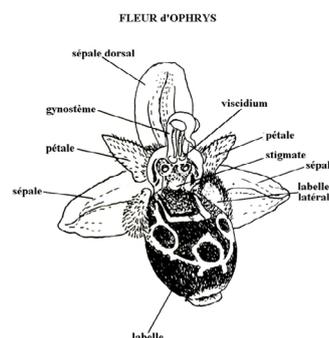
Elles possèdent une tige dressée, des feuilles simples aux nervures parallèles. Pour de nombreuses espèces, ces feuilles sont disposées en **rosette**, c'est-à-dire regroupées à la base de la plante, souvent visibles déjà en hiver, et pour d'autres, elles sont le long de la tige de manière alternée. Les fleurs sont groupées de façon plus ou moins dense sur une hampe.

Les orchidées peuvent s'étendre par multiplication végétative, les organes souterrains produisant de nouvelles tiges au fil des années. C'est une des raisons de la formation de petits groupes de plantes. Elles peuvent aussi se reproduire par la production de graines à partir des fleurs.

La fleur possède 6 parties colorées, 3 sépales externes et 3 pétales. Le plus visible est le labelle, très étalé, souvent décoré, caractéristique des

orchidées, et parfois muni d'un éperon nectarifère, tube partant de sa base, et contenant donc le nectar, liquide sucré qui attire les insectes. C'est un "attracteur visuel" pour les insectes et qui leur permet de se poser.

L'**anthère, organe mâle**, abrite 2 **pollinies**, minuscules tiges portant un amas de grains de pollen qui peuvent se coller sur les insectes.



Dessein de Edmond Demer

Le stigmat, organe femelle, est une cavité, réceptacle pour le pollen qui pourra ainsi atteindre l'ovaire, contenant les ovules, qui fécondés par le pollen deviendront des graines.

LA POLLINISATION

La rencontre du pollen et des ovules peut se faire par autopolinisation, ou par pollinisation croisée.

Autopolinisation : Certaines orchidées comme l'Ophrys abeille, ou la Neottie nid d'oiseau peuvent être "autogames", leur pollen peut passer directement de l'anthère au stigmat de la même fleur et assurer la fécondation.

Pollinisation croisée : Pour la majorité des orchidées, le transport du pollen est assuré par des insectes, sur lesquels vont se coller les pollinies ainsi transportées d'une fleur à l'autre. Pour cela, les Orchidées vont les attirer, classiquement comme de nombreuses plantes par leur couleur ou leur odeur pour la collecte du nectar, jus sucré destiné aux insectes pollinisateurs. Ceux-ci sont aussi attirés par des « leurres » : couleurs, formes et textures du labelle, odeurs... sont destinés dans ce cas à attirer le mâle de certains insectes, en jouant sur la ressemblance avec la femelle de la même espèce.

L'Ophrys abeille (Ophrys apifera) est pollinisée

par des abeilles solitaires (par exemple, *Eucera longicornis*) mais pas par l'abeille domestique. La plante attire l'insecte par une odeur qui imite celle de l'abeille femelle, et le labelle est un leurre que l'abeille mâle confond avec une femelle. Le transfert de pollen se produit lors d'un pseudo-accouplement, le mâle repart avec les pollinies collées sur sa tête, pour aller ensuite visiter une autre fleur et déposer, à son insu, le pollen sur le stigmate de cette même fleur, la pollinisation est ainsi assurée !

Certaines chrysomèles peuvent également se prendre au piège, comme *Exosoma lusitanicum*, visible ci-contre sur une *Ophrys bourdon*.

Eucera longicornis ci-dessus.



Si la fécondation croisée n'a pas eu lieu, *Ophrys apifera* a recours à l'autofécondation.

GERMINATION ET CROISSANCE DE L'ORCHIDÉE

L'ovaire fécondé forme une capsule contenant quelques milliers de graines. A maturité, 1 à 3 mois après la pollinisation, celles-ci, très légères, se dispersent telles de la poussière sous l'effet du vent. Il faudra ensuite que les conditions soient réunies pour une bonne germination ; la graine doit atterrir sur un sol nu, dans un endroit propice : sol, lumière, pluviosité, température, mais aussi comportant la présence du champignon avec lequel elle devra s'associer.

En effet, cette graine si légère doit cette forte capacité de dispersion éolienne à l'absence de réserves nutritives, elle ne peut donc pas germer ni se développer initialement sans l'assistance d'un champignon qui apporte eau, sels minéraux et substances organiques énergétiques à l'embryon. Le champignon doit ainsi pénétrer dans la graine pour venir alimenter celui-ci, formant précocement cet ensemble appelé mycorhize, une symbiose, association à bénéfices réciproques qui continuera ensuite entre le champignon et les racines de l'orchidée, assez

peu développées. En effet, la plus grande part de la collecte d'eau et minéraux est réalisée par les filaments du champignon, le mycélium.

En retour, l'orchidée fournira au champignon les sucres élaborés par la photosynthèse de ses feuilles, lorsqu'elles seront développées, ce qui prendra du temps, car la germination est longue, il faut au minimum 6 mois avant la sortie des premières feuilles, comme quoi le champignon sait faire preuve de patience et attendre le retour sur investissement !

Cette association plante-champignon est très répandue, on sait désormais qu'elle existe chez la majorité des végétaux, mais elle est spécialement importante pour les orchidées.

Grâce à cette association très développée, les orchidées sont présentes dans toutes sortes de milieux, en particulier des milieux pauvres en nutriments, d'où leur présence dans les friches calcaires de Villette, associée à l'absence de travail du sol qui permet leur installation progressive. On a vu que la seule germination était particulièrement lente.

Un cas particulier est celui de la Néottie nid d'oiseau, dépourvue de chlorophylle et donc incapable de réaliser la photosynthèse. Encore plus que la plupart des orchidées, la Néottie a développé des caractéristiques la rendant extrêmement économe en ressources : ses besoins en eau et en azote sont nettement réduits par rapport aux autres plantes. La Néottie s'associe à un champignon qui vit en symbiose avec les racines d'un feuillu. Des nutriments (sucres, acides aminés...) de l'arbre lui sont transmis par le champignon (l'association racine - champignon est une mycorhize).

Neottia est un mycohétérotrophe car c'est le champignon qui fournit les sucres qui la nourrissent, produits par l'arbre associé. Il semblerait qu'il ne s'agisse pas de parasitisme mais bien d'une symbiose, où chacun trouverait un bénéfice : Les champignons retireraient des orchidées des vitamines, mais cela reste à confirmer.

14 espèces ont été recensées sur le bassin de la Vaucoeurs.

On y trouve des espèces de pleine lumière à

mi-ombre sur pelouses, prairies, bords de route, vergers ou bois clairs. Ce sont les plus visibles quand on circule sur les chemins :

1. Sur sols calcaires, les plus fréquents dans la région, on trouve l'Orchis bouc, grande plante à l'odeur caractéristique.



2. Et l'Orchis pourpre, souvent en belles colonies à l'inflorescence somptueuse, et parfois en situation ombragée.

3. Egalement sur le calcaire, l'Ophrys abeille, petite et joliment décorée.

Elle est commune, de



même que les Orchis bouc et pourpre.

4. Moins commune, l'Orchis pyramidale peut localement former de roses tapis fleuris.

5. Il faudra être plus attentif pour trouver l'Ophrys mouche, ci-contre, assez rare, qui imite la forme et l'odeur de la femelle d'une petite guêpe,



l'Argoryte, et est dépendante de ce pollinisateur exclusif.

L'Orchis moucheron, l'Ophrys bourdon et l'Orchis bouffon, sont rares aussi.

6. D'autres seront sur sols calcaires à légèrement acides, comme la Plantanthère verdâtre, commune, vue ici à gauche dans une jachère, ou l'orchis mâle, assez rare.

7. On pourra trouver aussi des espèces de mi-ombre, dans les taillis, les haies ou les bois, sur sols calcaires, comme la Céphalantère à grandes fleurs ou la Listère à feuilles ovales ci-contre, communes toutes les deux.

8. Enfin, c'est dans l'ombre des bois et des forêts que nous trouverons l'Epipactis à larges feuilles, assez rare, et la fameuse Néottie nid d'oiseau, assez commune, sur sol calcaire, aussi, mais frais et profond, dont on voit ci-contre les fleurs dépourvues de couleurs.



Ressources bibliographiques et photographiques, Association ATENA 78.

Les orchidées sont sensibles aux variations des milieux, leur apparente abondance ponctuelle peut faire oublier la fragilité de leur maintien dans les milieux cultivés. Leur floraison n'est pas toujours aussi abondante chaque année, elle dépend des conditions climatiques, des réserves accumulées, et leur reproduction, on l'a vu peut être très aléatoire.

Il convient donc, lorsqu'on les observe, d'éviter surtout de les couper, pour permettre leur rôle écologique avec les insectes, et d'éviter de les transplanter, car la reprise, dépendante de la présence et de l'installation des champignons associés, est d'une réussite très incertaine.

Le déplacement pour les observer dans leur milieu et la photographie pour les ramener avec soi sont donc les deux meilleures façons de les admirer...

TRAVAUX RÉALISÉS ET TERMINÉS EN 2020

La statue restaurée présentée précédemment s'inscrit dans un ensemble de travaux dont voici les caractéristiques ci-dessous :

Aménagement de places de stationnement et du trottoir rue de l'Église au terrain de loisirs, avec plantations de végétaux. Cet emplacement à l'entrée du village était fortement dégradé. Subventionné à 70% par le Département.



Réfection des trottoirs rue du Puits avec restauration et protection de la pompe. Subventionné à 70% par le Département.

Reprise des caniveaux rue de Terriers. Subventionné à 70% par le Département

Réfection des joints intérieurs de l'ensemble des murs du cimetière. Subventionné à 70% dans le cadre d'un contrat rural par le Conseil Régional et le Conseil Départemental

Restauration d'une statue du 15ème siècle de la Vierge à l'Annonciation dans l'église. Réalisée et financée à 60% grâce au Pôle Sauvegarde et Transmission des Patrimoines du Département

Renforcement et enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques rue de Chavannes et changement des éclairages. Financé à 70% par le Département et cofinancé par le SIE ELY

Remplacement des luminaires et des lanternes par des éclairages LED à économie d'énergie, pour les luminaires sur les rues de Pételance, des Terriers, de Paris et pour les lanternes sur les rues du Puits, de l'Église, du Moulin, impasse du Pavillon, Côte du Clapier et place Lacoudre. Subventionné par le SIE ELY à hauteur de 50% de la totalité et subventionné pour 70% sur la partie restante par le Département



PLANTONS DES HAIES

Comme nous l'avions indiqué fin 2019, le long du chemin de Guerville, partant de la rue de Paris et qui surplombe le village, un accord a été pris avec M. Jean-Paul Lefèvre pour un échange d'usages entre parcelles qui va permettre une plus grande facilité de travail dans la parcelle agricole au-dessus du chemin et une meilleure continuité écologique dans les boisements le long du chemin, ainsi qu'une meilleure protection contre les ruissellements.

Deux zones anciennement cultivées le long du chemin se retrouvent donc actuellement en herbe, l'une entre deux boisements, l'autre en pointe au démarrage de la bande boisée.

Dans la première, des plantations d'arbres et d'arbustes ont été réalisées à la fin de l'hiver dernier, chênes, érables, merisiers, noisetiers,... mais leur croissance a été difficile car ils ont subi les rigueurs d'une longue sécheresse au printemps et durant l'été 2020, très défavorable à l'implantation de leur système racinaire. Une grande partie sont morts et sont ou seront remplacés.

Dans la deuxième, d'autres plantations ont été effectuées cet automne et cet hiver, noyers, érables et noisetiers,...on leur souhaite un meilleur avenir !

Allez, parions sur un été avec des pluies régulières pour leur bonne installation, et un déconfinement estival pour permettre aux habitant-e-s de Villette d'aller librement trouver le soleil sous d'autres cieux... Avec de très belles éclaircies pour ceux qui resteront ici !

Des contacts avaient été pris avec les enseignantes de l'école de Villette pour faire participer les enfants à cette action de plantation, mais les contraintes des précautions sanitaires n'ont pas permis de mener à bien ce projet. On espère bien pouvoir reprendre cette activité l'année prochaine, il y aura encore des arbres à planter !

A ce sujet, dans le cadre du plan de relance mis en place par le gouvernement, le volet agricole France Relance agriculture qui se décline

régionalement comprend en particulier un volet intitulé Plantons des Haies en Île-de-France.

L'objectif affiché par ce programme est de soutenir la plantation ou la reconstitution des haies bocagères et le développement de l'agroforesterie en incitant les agriculteurs et les collectivités territoriales à entamer des démarches en ce sens. Tout sera fait pour diminuer les obstacles économiques, techniques voire psychologiques pouvant freiner la reconstitution des haies.

L'objectif est d'arriver à 200 kilomètres de haies plantées en 2 ans en Île-de-France.



Le dispositif consiste en un soutien à l'investissement pour la plantation de haies et d'alignements d'arbres intraparcellaires, et une prise en charge de l'animation et de l'accompagnement technique à la réalisation des projets de plantation et à la sensibilisation à l'engagement dans des démarches de gestion durable et de création de valeur.

Nous ne pouvons qu'inciter les agriculteurs cultivant des terres sur Villette à participer à ce programme et bénéficier des soutiens mis en place, financiers et logistiques, dans la mesure de la bonne marche de leur exploitation. La commune est prête à appuyer de telles démarches et à étudier les modalités de sa participation à des projets se mettant en place sur son territoire.

PARLONS ARGENT...

Tous les travaux réalisés ne sont possibles que grâce à une gestion rigoureuse et économe des finances communales. Vous trouvez maintenant le descriptif des comptes de la commune, tant du point de vue du fonctionnement pour la gestion courante que du côté de l'Investissement pour les actions à plus long terme. Voici donc LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (sous réserve de la clôture définitive et de son approbation par le conseil municipal)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour simplifier, les chapitres vous sont également présentés en pourcentage. Cela vous indique en dépenses, que le chapitre « autres charges de gestion courante » est un poste très important. Il s'agit des participations aux syndicats intercommunaux et associations, des indemnités et une partie de l'URSSAF. Par contre, du fait du faible endettement de la commune, les frais financiers sont très réduits (1%). Les principales recettes, quant à elles, sont les impôts et taxes (88%) et les dotations de l'Etat. A remarquer que celles-ci, en constante réduction, ne représentent plus que 7% des recettes.

LES DÉPENSES

Charges à caractère général : 77 788,00 €
Charges de personnel : 72 940,00 €
Atténuation de charges : 83 682,00 €
Autres charges de gestion courante : 135 552,00 €
Charges financières : 4 300,00 €
Total général : 374 262,00 €

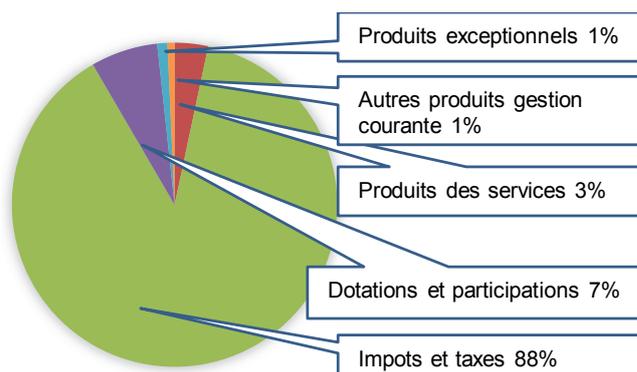
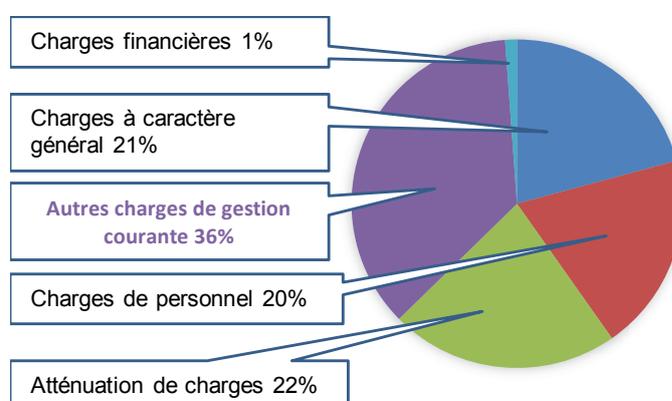
LES RECETTES

Produits des services : 13 292,00 €
Impôts et taxes : 352 920,00 €
Dotations et participations autres produits de gestion courante : 4 052,00 € / 2 806,00 €
Total général : 399 696,00 €

L'excédent de fonctionnement correspond à la différence entre les recettes et les dépenses.

Il s'élève à : 399 696,00 € – 374 262,00 € = 25 434,00 € pour l'exercice 2020, auquel viennent s'ajouter les excédents de fonctionnement cumulés antérieurs d'un montant de 153 447,43 €.

Comme indiqué précédemment, il est à noter que la dotation d'Etat (Dotation Générale de Fonctionnement) a encore diminué par rapport à l'année passée (- 2 938,00 €)

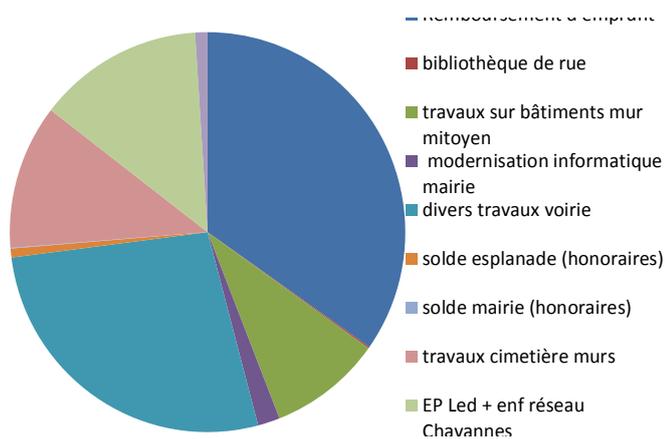


SECTION D'INVESTISSEMENT

Les investissements peuvent être financés par l'autofinancement, les subventions que nous pouvons obtenir de l'Etat, du Département, de la Région, divers autres organismes, la taxe d'aménagement et l'emprunt.

LES DÉPENSES

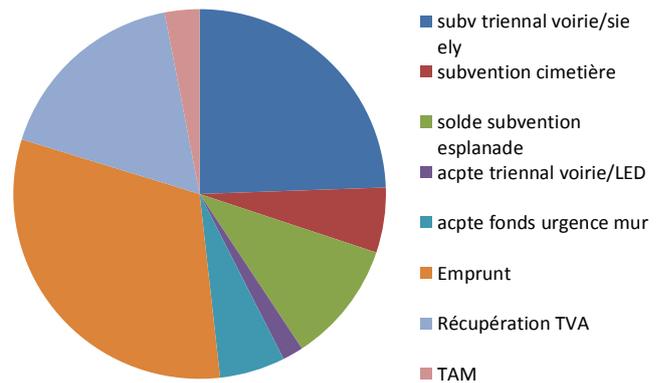
Remboursement d'emprunt : 146 187,00 €
Bibliothèque de rue : 510,00 €
Travaux sur bâtiments mur mitoyen : 38 800,00 €
Modernisation informatique mairie : 7 594,00 €
Divers travaux voirie : 114 000,00 €
Solde esplanade (honoraires) : 3 013,00 €
Solde mairie (honoraires) : 213,00 €
Travaux cimetière murs : 49 295,00 €
EP Led + enf réseau Chavannes : 57 000,00 €
Fleurissement : 4 234,00 €
Total général : 420 846,00 €



LES RECETTES

Subvention triennal voirie/SIE ELY : 75 167,00 €
Subvention cimetière : 17 500,00 €
Solde subvention esplanade : 32 658,00 €
ACPTE triennal voirie/LED : 5 560,00 €
ACPTE fond d'urgence mur : 17 500,00 €
Emprunt (nouvel emprunt négocié) : 97 000,00 €
Récupération TVA : 52 890,00 €
Taxe Aménagement : 9 313,00 €
Total général : 307 588,00 €

On peut constater que l'endettement de la commune est relativement faible. Nous avons, fin 2020, trois emprunts en cours d'amortissement dont un crédit relais sur TVA de 53 000 €. Celui-ci a été remboursé en partie en 2020 pour 40 500 € et sera soldé lorsque la commune percevra le solde TVA des travaux concernés. Pour les deux autres emprunts à long terme, le reste à



rembourser est de 227 400 € fin 2020, soit 426 € par habitant. La moyenne départementale pour les communes de notre niveau démographique est de 575 €.

A la lecture de ce qui précède on peut affirmer que la situation financière de la commune de Villette est saine :

- L'endettement est faible, les ratios sont bons pour avoir un recours à l'emprunt si nécessaire.
- Les réserves générées par les excédents de fonctionnement antérieurs sont satisfaisantes.
- La pression fiscale est modérée.

Il subsiste pourtant des incertitudes : La baisse des dotations de l'Etat va-t-elle continuer ? Les transferts de compétences vers l'intercommunalité diminuant l'action des communes vont-ils se poursuivre ?

Pour terminer, quelques éléments pour apprécier le niveau des impôts locaux, avec le niveau d'imposition de communes près de Villette. Les comparaisons des taux ne donnent qu'une indication car ils ne sont que l'un des facteurs pour fixer la fiscalité locale. Il manque la connaissance des valeurs locatives qui ne dépendent pas d'une décision des communes.

Villette : foncier bâti 9,21%, foncier non bâti 37,47%, taxe d'habitation 5,02%

Communes voisines : Foncier bâti de 8.1 à 15.86%. Foncier non bâti de 24,04 à 53.92 %, Taxe d'habitation de 5.3 à 8.93 %.

A la lecture de ce qui précède, on peut constater que les taux sur notre commune sont parmi les plus bas.

RANDONNÉES PÉDESTRES

L'année 2020, inutile de le rappeler, n'a pas été très favorable aux déplacements et rencontres.

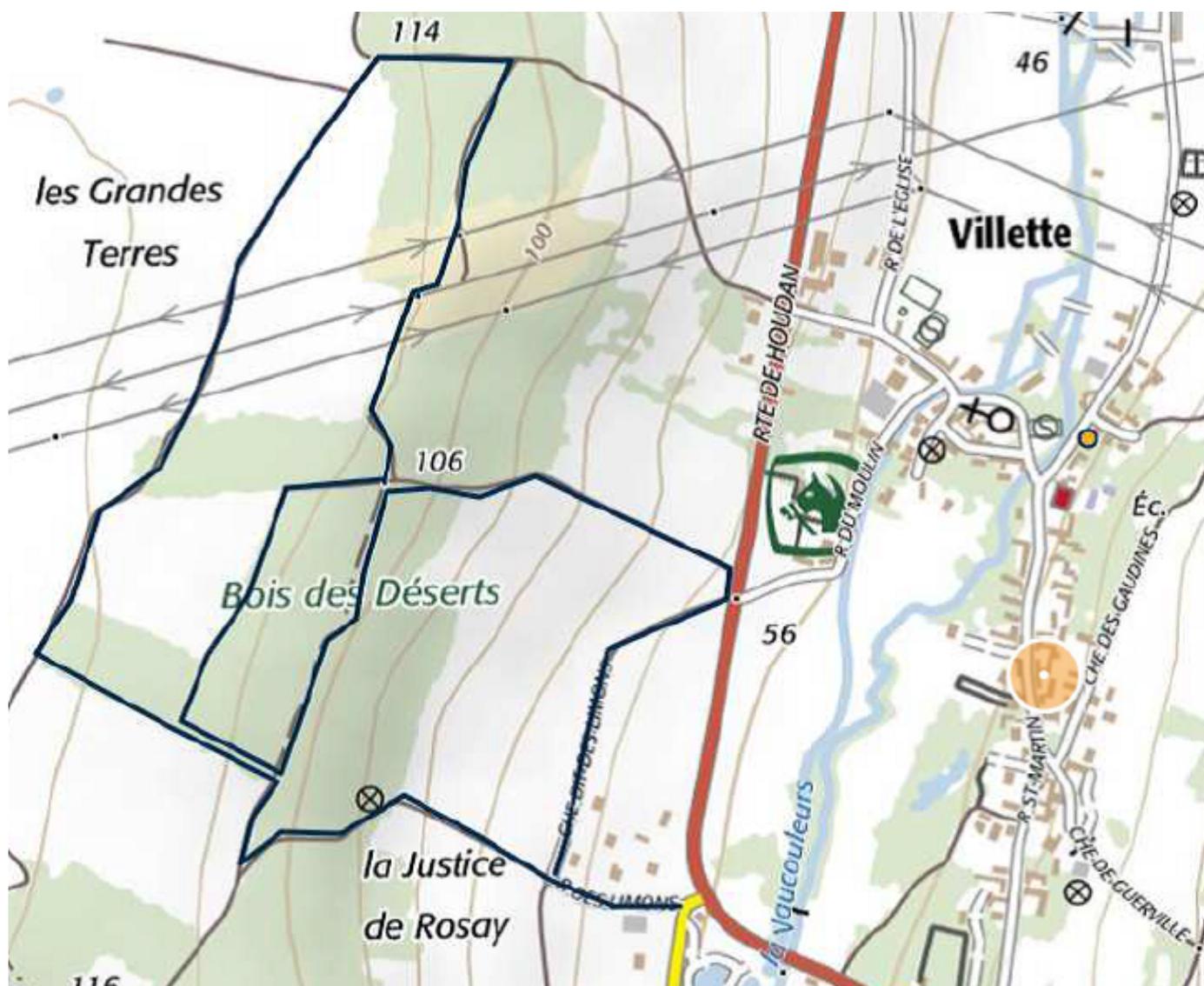
Cependant, le confinement a été l'occasion pour l'équipe des débroussailleuses et débroussaillers, à défaut de vacances aux quatre coins de la France, de poursuivre le dégagement des chemins ruraux et sentiers communaux. Ainsi, deux nouveaux parcours ont pu vous être proposés :

LA TRAVERSÉE DES DÉSERTS

Petit parcours de 4 à 5 km selon que l'on part de la mairie en suivant le GR 11 par la rue du moulin ou directement de la rue des Limons.

Inauguré le 28 juin avec une petite dizaine de participants, équipés de masques en cas de besoin, ce parcours permet de profiter de beaux passages ombragés dans le bois des Déserts, avec une incursion jusqu'au plateau agricole. La jonction est possible avec des parcours plus longs vers Rosay ou Vert pour les amateurs de marche déconfinée.

A retrouver sur www.villette-en-yvelines.fr rubrique Activités / la traversée des Déserts.



LA TRACE DE CHAVANNES À BOIS-ROBERT

À Bois-Robert, qui va nous permettre cette fois de rejoindre Breuil-Bois-Robert par une boucle de moins de 6 km au départ de la mairie, en suivant toujours le GR 11, mais pour cette occasion en direction de Vert.

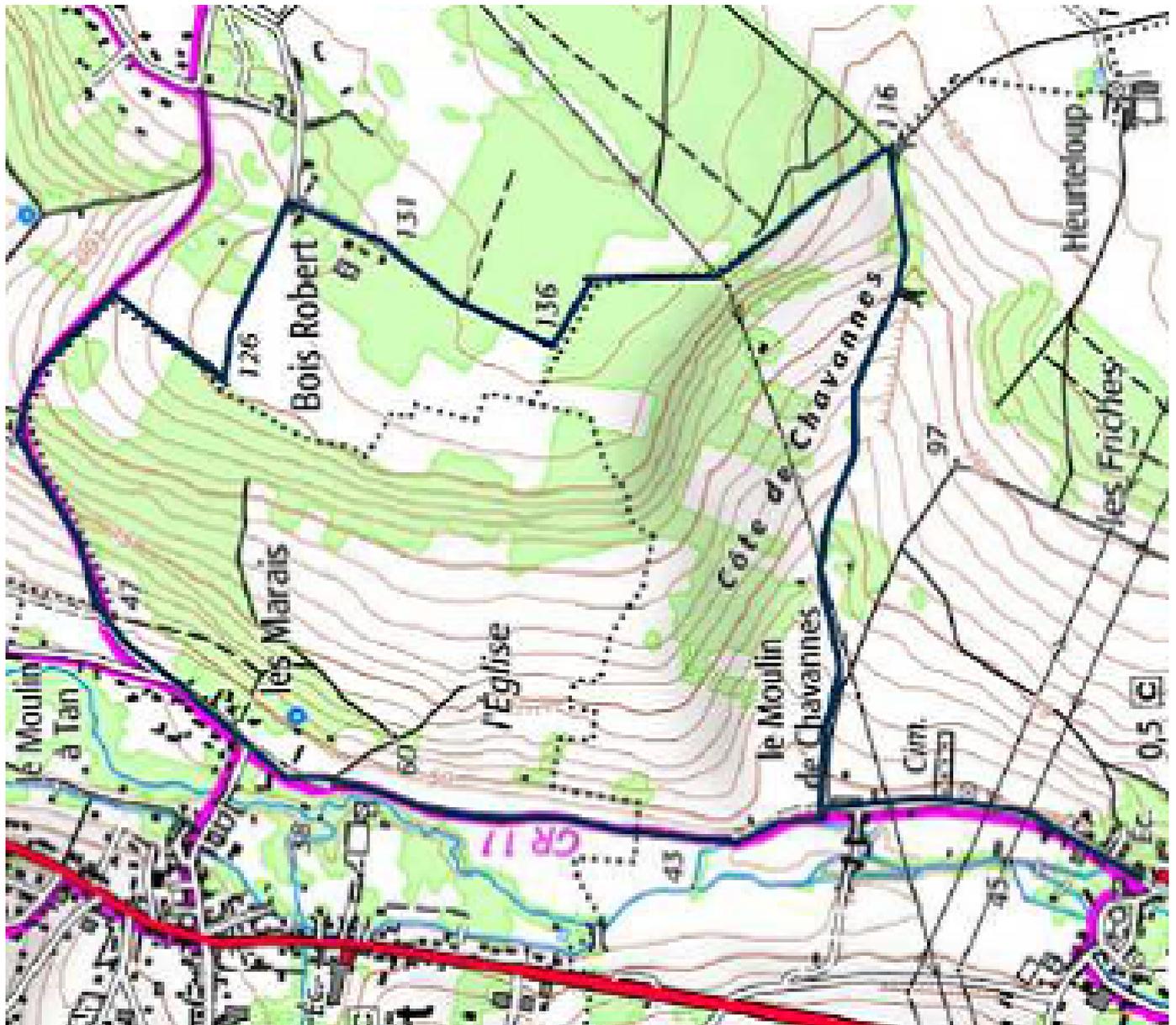
C'est le 13 septembre que 10-12 randonneuses et randonneurs ont découvert ce nouveau parcours, entre chemins ruraux et sentiers boisés, avec un trajet sinueux dans les bois au-dessus de la côte de Chavannes. Cette boucle comporte une partie commune avec le parcours de la Randonnée des coteaux, ce qui permet une belle balade quand on combine les deux.

A retrouver aussi sur www.villette-en-yvelines.fr rubrique Activités / La trace de Chavannes à Bois-Robert.

On rappelle que le parcours de la **Randonnée des Coteaux**, reliant le centre village avec les hameaux de Garré et Leuze au sud et la ferme de Heurteloup au nord sur environ 7 km, a été validé et inscrit par l'office du Tourisme du Pays Houdanais comme sentier de randonnée de Villette, et fait l'objet sur leur site d'une fiche que vous pouvez trouver par le lien suivant :

www.tourisme-pays-houdanais.fr -> Découvrir -> Nature et randonnée -> Randonnées pédestres

A retrouver aussi sur www.villette-en-yvelines.fr rubrique Activités / Randonnée des coteaux.



PEINTURES ET LECTURES

UNE AUTRE HISTOIRE DE STATUE



Nul ne sait vraiment depuis combien de temps ces deux statues dormaient dans la sacristie de l'église de Villette, mais elles étaient en mauvais état.

A l'une manquait un bras, à l'autre une main et l'une comme l'autre étaient constellées d'éclats de plâtre et

couvertes de poussière.

Statues de peu de valeur, probablement réalisées à la fin du XIX^e siècle, elles attendaient là, dans un coin de la sacristie. Et puis un jour, s'avisant que nous avons une artiste peintre et sculptrice dans notre commune, M. le Maire lui demanda si elle était intéressée pour redonner un peu de lustre à ces statues. Mme Claudine Leroux ayant donné son accord, les statues furent transférées dans son atelier.

Ce type de statue en plâtre moulé, relativement bon marché, a eu sa période de gloire de la seconde moitié du XIX^e au début du XX^e siècle. Portée par la recharge sacrale, la fabrication en série de ces statues par le procédé du moulage, permettait d'obtenir des prix de revient très inférieurs à ceux de la statuaire traditionnelle en pierre ou en bois. Il en fut fabriqué à cette époque des dizaines de milliers.

Quant à nos deux statues, quelques mois plus tard, elles avaient retrouvé les couleurs de la vie et reprendront, bientôt, leur place dans la nef de l'église. Saluons notre artiste qui a réalisé gracieusement ce très beau travail avec le soutien actif de son mari Qu'ils en soient remerciés.

A gauche, Saint Joseph tenant sur son bras droit Jésus enfant.

A droite, Sacré Cœur de Jésus montrant son Cœur en gloire de la main gauche et présentant ses

stigmates sur la main droite.



PARTAGEZ VOS BONNES LECTURES

La bibliothèque Livre-service est un espace de libre échange de livres entre tous et toutes. Elle vous attend à l'entrée de l'école maternelle et est accessible 7 jours/7, 24h/24.

Venez partager et faire partager le plaisir de lire.



VILLAGE FLEURI

En 2020, comme beaucoup de manifestations perturbées par la crise sanitaire, a été annulé le palmarès des « Villages fleuris », au titre duquel la commune avait reçu en 2019 le prix « Coup de Cœur » du jury ainsi que 2 pétales.

Mais confiants dans des jours meilleurs, nous avons commencé dès l'automne dernier des plantations en aménageant l'entrée du village côté rue de l'Eglise avec la pose de 2 bacs garnis de fleurs ainsi que des plantes grimpantes (chèvrefeuille ,,,,,) le long du grillage du terrain de jeux . Un parterre de fleurs a été aménagé derrière l'église ainsi que de nouveaux rosiers en façade.

Au printemps, comme chaque année des jardinières viendront embellir les ponts et des gros pots en cours de préparation fleuriront la rue de Chavannes ainsi que l'angle des rue de Pételance et des Terriers . De plus l'ancienne pompe nouvellement restaurée située rue des Gravieres sera également fleurie.



Notre commune étant inscrite au prochain concours des Villages fleuris, nous comptons sur vous pour participer à l'embellissement de notre village avec des actions simples comme le fleurissement des devants de maison quand cela est possible ou des rebords de fenêtres ou murs et plus simplement en veillant à maintenir la propreté dans les rues et les chemins

alentours (déjections canines, papiers, paquets de cigarettes, masques, etc.....) et en ne laissant pas inutilement les poubelles dans les rues...

La participation à ce concours va d'ailleurs nous permettre de bénéficier de la fourniture de diverses plantes herbacées, arbustives ou grimpantes achetées par le département des Yvelines pour soutenir les producteurs de végétaux pénalisés par cette année 2020.



Ces végétaux sont donc fournis gracieusement aux communes participantes, dont la nôtre, et quand vous lirez ces lignes, leur plantation devrait être en partie réalisée à l'occasion d'un chantier participatif organisé en janvier, sauf imprévu.

VIE ASSOCIATIVE ET ACTIVITÉS

Chers amis Villettois !

L'année 2020, si particulière vient de se terminer.

Elle nous aura juste permis de vous rencontrer lors de notre après-midi crêpes, le 1er Mars.

Nous avons tenté de déplacer le concert des Ladies, la brocante annuelle et espéré en tant d'autres évènements, mais il a fallu être raisonnable, et ce n'est pas fini !

Nous mettons tous nos espoirs dans cette nouvelle année que nous vous souhaitons la plus douce possible.

Vous pouvez malgré tout faire du tennis à Villette le mercredi ou le samedi pour les adultes et les

enfants. Stéphane ou Philippe vous accueilleront volontiers pour un essai.

Le fitness du lundi soir à 20h reprendra dès que nous y serons autorisés.

Si cela est possible, nous organiserons la brocante annuelle le 4 Juillet, la fête des voisins le 26 septembre ainsi que la soirée beaujolais le 19 Novembre.

Nous pensions recevoir les Ladies en concert à l'église en Mars mais... ce n'est que partie remise.

Les beaux jours sont devant nous. Alors gardons le sourire et prenez soin de vous.

L'ASCV



ACHAT - VENTE - LOCATION

POUR TOUS VOS PROJETS IMMOBILIERS

Contactez votre conseiller sur
Villette, Septeuil et ses environs

Anne-Charlotte MASCARELL

06 37 48 16 69

ac.mascarell@capifrance.fr

RSAC : 853 823 775 - VERSAILLES

www.capifrance.fr

LA VIE COMMUNALE

LES FÊTES COMMUNALES DE L'ANNÉE

Elles ont été réduites au minimum, de façon à générer le moins de regroupements possibles.

La fête nationale a surtout été l'occasion de retrouver un peu de liberté de mouvement pour la saison estivale.

Les fêtes de fin d'année ont permis malgré tout de retrouver un peu de contacts et d'échanges entre les habitants et les élu-e-s :

- Le colis pour les anciens, qui a remplacé pour tout le monde le traditionnel repas, a été distribué directement en porte-à-porte par le maire et les adjoints au cours de l'après-midi du samedi 5 décembre, une bonne occasion pour échanger quelques mots amicaux, donner des nouvelles et se souhaiter de bonnes fêtes ! Un petit mot était laissé dans la boîte aux lettres pour inviter les absents à contacter la mairie pour récupérer le colis.

Les produits locaux ou en circuits courts ont été la règle pour la constitution de ce colis, grâce aux liens avec les producteurs régionaux entretenus par M. Coupin, pisciculteur, qui a eu la gentillesse de nous proposer un choix de produits incluant bien sûr les produits de la Pisciculture de Villette, et charcuteries, miel, chocolats,...et qui a réalisé les colis selon les choix de la commune. Qu'il en soit remercié. Seul le vin est d'origine non locale, mais peut-être bientôt pourrons nous nous fournir auprès du vignoble de Davron, dont cette année 2020 constituait la première année de récolte.

- Les cadeaux pour les enfants, distribués tout au long de l'après-midi du samedi 12 décembre afin d'éviter la concentration des jeunes et de leurs parents, ont aussi été l'occasion d'échanger quelques mots et quelques sourires entre les présents et les élu-e-s qui se sont relayés pour la distribution.

Les cadeaux des absents pourront être récupérés en mairie jusqu'au 28 février. Passé ce délai, ils seront utilisés pour l'aide sociale.

ETAT-CIVIL 2020

Bienvenue aux arrivants, et heureux souvenirs des anciens



Naissances

Callie LAFFRAT
31 mai

Lucas SIMON
11 septembre

Taya PÉNOT
5 juillet

Nathan GUILLOUX
22 novembre



Mariages

Constance CHENDEROFF et Reza ELAHI
14 mars

Stepan MOISEEFF et Xueshan LI
6 août

Morgane LAURENT et Bastien HOAREAU
19 septembre

Jeanne-Marie SAMIER et Roger DEGRET
14 décembre



Décès

Antoinette CHARRON
20 juin

Bernard BOLTINOZ
22 décembre

Jean CUMONT
18 septembre

ASSOCIATION SECONDE VIE POUR LES ÉQUIDÉS



Nous accueillons des équidés qui sont en situation difficile, fatigués physiquement ayant longuement travaillé, âgés, en pré-retraite ou en alternative à l'euthanasie ... pour lesquels afin de

leur assurer une belle retraite bien méritée, nous recherchons des familles d'adoption aimantes et sensibles à leur cause et à notre action.

Cette année nous avons, comme beaucoup d'autres, été touchés de plein fouet par le confinement. Nos



actions régulières, balades en main, journée portes ouvertes, brocantes n'ont pas pu s'organiser et cela a impacté notre trésorerie pour assurer le bien-être de nos protégés. Aujourd'hui nous avons pris nos quartiers d'hiver et nous espérons que notre réouverture début avril prochain sera possible pour accueillir familles et enfants sensibles à notre cause. Nous vous attendrons

Vous pouvez nous aider... faites un don à notre association et bénéficiez d'une déduction fiscale de 66% sur votre impôt.

06.51.78.66.98

www.asve.eu

asve@asve.eu

**haut
comme
trois
pommes**

MA CRÈCHE PASSIONNÉMENT POSITIVE

**UN ESPRIT
BIENVEILLANT ET POSITIF**
POUR ACCUEILLIR VOTRE ENFANT

- 10 enfants de 4 mois à 6 ans
- Accueil de 7h30 à 19h00 du lundi au vendredi
- Accueil en périscolaire le mercredi
- Pédagogie favorisant l'éveil et l'épanouissement
- Tarifs adaptés à chaque situation (aide de la CAF)
- Une équipe de professionnels diplômés et expérimentés

PRÉ-INSCRIPTION
PLACES
DISPONIBLES
POUR SEPTEMBRE 2021



**haut
comme
trois
pommes**

15 route de Houdan 78930 VILLETTE

09 67 07 07 35

07 87 74 00 89

hctp78@gmail.com

www.haut-comme-trois-pommes.com



GARDONS LE CONTACT!



AVEC LE RÉSEAU SMS...

Mise en place d'un nouveau service

La municipalité renforce la proximité avec ses habitants en proposant un

service gratuit d'information par SMS.

Il vous permet d'être informé en temps réel sur un certain nombre de sujets (inondation, alerte météo, collecte des déchets, etc...)

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site internet de Villette à l'adresse : www.villette-en-yvelines.fr/ puis rubrique Contact / Inscription alerte SMS.

AVEC LA FIBRE

Comment se fait le raccordement fibre optique ?

Lors du déploiement, la fibre optique est installée jusqu'à un boîtier de terminaison proche de votre logement, dans la rue pour les pavillons, les parties communes pour les immeubles.



Ce boîtier, appelé PBO (point de branchement optique) est l'équipement permettant de raccorder le câble public avec le câble privé directement raccordé au DTlo près de votre box internet. Le point de branchement optique peut se trouver en pied d'immeuble ou à l'extérieur de l'habitat. Le DTlo dispositif de terminaison intérieur optique est la prise permettant le branchement de votre box internet à la mise en service de votre abonnement très haut débit.

Le raccordement final est l'opération consistant à installer et raccorder le câble entre le PBO et le DTlo. Il est réalisé par votre fournisseur d'accès à internet. Son coût est à la charge de l'utilisateur. Pour les nouvelles constructions, la loi Macron impose que les promoteurs assurent le déploiement fibre optique des projets immobiliers, des immeubles, maisons et lotissements dont le permis de construire ou le permis d'aménager a été délivré après le 1er juillet 2016.

Quatre cas de cheminement sont possibles :

Cheminement souterrain : Le câble de raccordement optique empruntera le fourreau de votre raccordement téléphonique. Dans ce cas, il peut s'avérer que les fourreaux soient inutilisables car d'un diamètre trop petit ou altérés par des travaux antérieurs ou par la végétation. En zone publique, c'est le responsable d'infrastructure (Yvelines Fibre) qui est responsable des réparations. En zone privée, il appartient au propriétaire d'assurer les travaux.

Cheminement aérien : Le raccordement au réseau téléphonique est aérien. Le raccordement au réseau optique le sera aussi. Le nouveau câble de raccordement optique suivra le parcours des câbles existants depuis les poteaux existants.

Cheminement en façade : Votre raccordement au réseau téléphonique est installé sur la façade de votre logement. Le nouveau câble optique empruntera le parcours des câbles existants en respectant l'esthétique des habitations.

Cheminement en partie commune dans un immeuble : Le logement est dans un immeuble en copropriété et le PBO est dans les parties communes. Le nouveau câble optique sera installé via les colonnes montantes et / ou en apparent via la cage d'escalier sur le parcours des câbles existants. Après l'acheminement suivant un de ces quatre modes d'adduction, le raccordement se réalise ensuite en intérieur. Il consiste à installer un petit câble de quelques millimètres de diamètre jusqu'à la prise terminale optique (DTlo) soit en apparent au niveau des plinthes, soit dans des goulottes dans vos murs si vous en disposez.

AVEC LA TELEASSISTANCE – TARIFS 2021

Le Conseil Départemental nous informe des nouveaux tarifs mensuels du service de téléassistance :

Location des transmetteurs et télécommandes : 5.32€ TTC. Le service restant à la charge du Département.

D'autres services supplémentaires sont accessibles. *Demande d'installation à remplir et à retourner à Vitaris – agence Yvelines – 3 rue de Verdun – 78590 Noisy le Roi n° azur 0810 22 00 50*

INFORMATIONS PRATIQUES

La CCPH et nous... les services aux administrés.

LE PORTAGE DES REPAS À DOMICILE.

Ce service en place depuis 2002, propose aux habitants (personnes âgées ou dépendantes) de la CCPH (Communauté de Communes du Pays Houdanais) la livraison de repas équilibrés et variés à domicile.

Comment s'inscrire ? Les inscriptions se font auprès de la CCPH au 01 30 46 82 91 ou par mail serv-personne@cc-payshoudanais.fr. Les pièces à fournir sont une pièce d'identité, l'acceptation au règlement intérieur (qui vous sera donné au moment de la demande) et un certificat médical.

SERVICES ENFANCE ET JEUNESSE.

Les accueils de loisirs sont présents à plusieurs endroits du territoire / A Longnes pour les 4-11 ans
tél 01 30 33 79 76 ou 06 46 05 02 75 `

A Orgerus pour les 3-11 ans / tél 01 34 87 33 38 ou 06 46 05 02 77

A Richebourg pour les 3-11 ans / tél 01 34 87 65 65

A Septeuil pour les 4-11 ans / tél 01 30 93 47 24 ou 06 46 05 02 74

SECTEUR « JEUNES »

Tous les jeunes âgés de 12 à 17 ans peuvent participer aux activités et sorties organisées pendant les congés scolaires. Les plannings sont affichés en mairie avant les vacances.

LE SERVICE « EMPLOI »

Ce service, en place depuis le 1er janvier 2007, accueille les demandeurs d'emploi et les aide à sortir de leur isolement en complétant les appuis officiels par un accompagnement personnalisé. Depuis 2008, ce service a signé une convention de partenariat avec Pôle Emploi, permettant aux demandeurs d'effectuer leurs démarches directement au service « emploi » et n'ont plus besoin de se déplacer au Pôle Emploi.

Pour tout renseignement contacter le service Emploi de la CCPH au 01 30 41 34 17

La Mission Locale de Rambouillet accompagne par ailleurs les jeunes âgés de 16 à 25 ans dans les différentes étapes de leurs recherches d'emploi ou d'orientation.

Permanences les mardis et jeudis matins à Houdan sur rendez-vous au 01 34 83 34 12

D'autres services sont disponibles dans le livret de la Communauté de Communes du Pays Houdanais qui vous a été distribué.

PRÉSIDENT LOCAL

Bienvenue à M. Tétart, maire de Houdan et nouvellement élu président de la CCPH, et toujours prêt à partager son enthousiasme et son dynamisme.

Rappelons à cette occasion les compétences de la CCPH :

Les compétences obligatoires :

Aménagement de l'espace, développement économique, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés. Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations

Les compétences optionnelles :

Protection et mise en valeur de l'environnement et maîtrise d'énergie à définir. Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire. Politique du logement et du cadre de vie. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire, élémentaire d'intérêt communautaire. Action sociale d'intérêt communautaire. Création et gestion de maison de services au public.

Les compétences facultatives :

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Déplacements. Fournitures scolaires. Équipements culturels, sportifs et de l'enseignement préélémentaire, élémentaire et secondaire, Compétences sportive et culturelle. Aide aux associations d'intérêt communautaire, Soutien à l'ensemble du secteur associatif à l'exception des associations syndicales, politiques, religieuses, patriotiques et associations de parents d'élèves. Réalisation ou aide à la réalisation de manifestations et d'événements d'intérêt communautaire. Compétence « Enfance Jeunesse ». Coopération décentralisée. Actions en faveur de l'Emploi. Petite Enfance. Aménagement numérique. Constitution et gestion d'un Système d'Information Géographique. Aménagement des chemins ruraux reconnus d'intérêt communautaire. Aménagement et gestion des voies vertes et itinéraires cyclables situés hors agglomération et reliant au moins 2 communes.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Madame Simon reçoit les inscriptions pour les enfants nés en 2018 ou nouveaux arrivants dont les enfants doivent être scolarisés en maternelle, à partir d'avril 2021. Vous pouvez prendre rendez-vous auprès d'elle au 01 34 76 40 79.

RECENSEMENT MILITAIRE

Jeunes gens (filles et garçons), vous atteignez l'âge de 16 ans en 2021 ; vous êtes concernés (es) par le

recensement militaire. Vous devez venir en mairie, munis (es) du livret de famille et d'une pièce d'identité. Une attestation vous sera délivrée qui vous sera nécessaire dans vos démarches (inscription permis de conduite, examens...).

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES & INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Ces élections prévues en mars 2021 se dérouleront en principe en juin 2021.

Depuis le 1er janvier 2019 et avec l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique, toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie, toute l'année et, en vue d'un scrutin jusqu'au 6ème vendredi précédent ledit scrutin. La date limite pour ces élections sera à calculer une fois la date fixée. L'inscription s'effectue via le service en ligne : « demande d'inscription sur les listes électorales ».

CARTES D'IDENTITE – PASSEPORT- IMMATRICULATION – PERMIS DE CONDUIRE

« mes démarches à portée de clic ». Dorénavant vos démarches relatives à l'obtention d'une carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte grise se font par une pré-demande sur internet.

Les cartes d'identité et passeport : la pré-demande est à effectuer sur <https://predemande-cni.ants.gouv.fr> où votre compte est à créer afin de saisir votre état-civil. Un numéro sera ensuite attribué qui sera à donner à la mairie mise à disposition (34 dans les Yvelines dont Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Houdan...).

Le permis de conduire : la demande est à effectuer sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> où votre compte est à créer afin de saisir votre demande en ligne. Votre permis de conduire vous sera expédié à votre domicile.

La carte grise : la demande est à effectuer sur <http://immatriculation.ants.gouv.fr> où vous pourrez créer votre compte afin de saisir votre demande. Une fois la démarche finalisée, vous pourrez imprimer le certificat provisoire afin de circuler. Le certificat d'immatriculation définitif sera envoyé à votre domicile.

MEMENTO

ORDURES MENAGERES

Tous les jeudis matin, sauf Chemin de Guerville et Rue des Gaudines le mercredi

EMBALLAGES RECYCLABLES

Tous les jeudis matin (bac jaune recevant bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, cartons, emballages métalliques, papiers)

DECHETS VERTS

Reprise de collecte mercredi 31 mars 2021. Branchages à mettre en fagots de longueur environ 50-60 cm, les branches en vrac ne sont pas ramassées.

ENCOMBRANTS

Le mardi 22 juin 2021. Date non encore fixée pour décembre. PNEUS, PILES, BATTERIES, POTS DE PEINTURE, VITRES ET PALETTES NE SONT PAS ENLEVES.

LE VERRE

En apports volontaires dans les conteneurs enterrés. Bouchons et capsules dans le bac jaune.

APPORTS EN DECHETERIES

Badge à commander sur www.sieed.fr

Houdan et Méré :

Vendredi/Samedi/Lundi

10h-12h30/13h30-17h

Dimanche 9h-13h

Garancières et Boutigny :

Vendredi/Samedi/Mardi

10h-12h30/13h30-17h

Dimanche 9h-13h

Les déchèteries sont fermées le 1er mai, le 25 décembre et le 1er janvier

OBJECTIF ZÉRO DÉCHETS

Nos déchets vont au centre de tri et de traitement de Plaisir, qui s'est récemment équipé d'une nouvelle turbine permettant la valorisation énergétique complète des déchets collectés, en chauffage urbain et électricité. C'est bien, mais cela ne doit pas nous empêcher de chercher à réduire toujours plus nos déchets, il en restera toujours assez à brûler : Faire du compost avec tous nos déchets organiques, nos papiers gras (éviter les papiers plastifiés !), acheter en vrac dans des sacs en papier, réduire au maximum les emballages individuels, bannir de nos achats les barquettes plastiques et les produits qui en contiennent (de nombreux gâteaux, par exemple). Chasser le plastique de nos achats doit devenir une priorité, un objectif vers lequel on doit tendre pour orienter la fabrication : Les industries ne fabriqueront plus ce qu'on n'achètera plus ! C'est aussi un moyen de montrer la voie à suivre aux pouvoirs publics. Cessons de polluer avec nos achats

DEPART A LA RETRAITE

Nous saluons le départ en retraite d'Odile JEAN après une belle carrière au service des enfants de Villette et des communes du regroupement scolaire. Bienvenue à Cécile KOPACZ qui lui succède et à qui nous souhaitons la meilleure installation possible.

SOLIDARITÉ DÉCONFINÉE

Lors du confinement du printemps, la commune a pu obtenir par différentes voies des masques pour distribuer à la population. Beaucoup d'habitants ont contribué à un réseau d'entraide pour aider les plus fragiles à passer cette période difficile, la commune leur adresse tous ses remerciements.

SALLE DES FÊTES DE BOINVILLIERS

La commune de Boinvilliers accepte que les Villettois puissent louer la salle des fêtes aux tarifs suivants : location 500€, caution 800€, caution ménage 200€, location vaisselle 100€. Mais dès que la situation sanitaire permettra la réouverture...

MESSE À VILLETTE

Chaque premier samedi du mois à 18 h 30 de avril à septembre, selon les normes sanitaires en vigueur.

QUELQUES PETITS RAPPELS POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE...

Pour votre information et pour la tranquillité de chacun, nous vous rappelons quelques dispositions de l'arrêté préfectoral n°06-007/DUEL du 10/01/2006 relatif à la lutte contre le bruit :

« art 1 : Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit jour comme nuit. », « art 10 : Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils



M.G.ASSISTANCE
MÉCANIQUE DE PRÉCISION
MÉCANO-SOUDURE
SERRURERIE
 PORTAIL
 GARDE-CORPS
 FENÊTRES
 TERRASSES
 T. 01 34 76 36 93
 F. 01 34 76 39 41

M. 06 21 60 52 47

4 RUE DU MOULIN
 78930 VILLETTE

M.G.ASSISTANCE@ORANGE.FR

susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuse, perceuses...) ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h »

Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés par arrêté municipal (24/05/1991). « art 12 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Les cris d'animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme. Les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence. » Nous vous rappelons également quelques règles de bienséance comme ramasser les excréments de vos animaux (chiens comme chevaux) lorsque ceux-ci « se soulagent » de façon gênante pour les autres usagers dans la rue ou dans quelque espace public (rappel aux jardiniers, le crottin de cheval est très fertile), et également de laisser propre le site où sont situés les conteneurs à verre. En effet, cet endroit n'est pas une décharge, mais souvent notre agent technique est obligé de retirer divers emballages, sacs poubelles et autres déchets non autorisés...

Enfin, nous vous rappelons que le brûlage à l'air libre des déchets végétaux est interdit, conformément à la circulaire NOR DEVR 1115467C du 18/11/2011 et dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement (notamment la lutte contre la pollution de l'air).

Merci à toutes et tous de contribuer ainsi à une vie agréable dans notre village.

Suite au **recensement** général effectué en 2019, et à la réactualisation annuelle, la population est calculée sur la moyenne de 2016 à 2020.

La population municipale, à savoir les résidents habituels, s'élève à 516 personnes.

La population comptée à part, soit les mineurs résidents, ou les personnes faisant leurs études ou étant dans une communauté (résidence de santé ou de retraite, religieux, militaires,...), à l'extérieur de la commune, s'élève à 17.

La population totale s'élève donc à 533 personnes en tout.

PERMIS DE CONSTRUIRE OU DECLARATION PREALABLE ?

Bon nombre d'entre nous, nous sommes posés la question avant d'entreprendre des travaux : « oui, mais est-ce soumis à autorisation ? Quel dossier déposer ? ». Voici un petit mémo ; dans la mesure où la commune est en site inscrit, toute nouvelle construction ou modification visible de l'extérieur est soumise à autorisation des Bâtiments de France.

I.Travaux soumis à déclaration préalable

1°) les constructions : création d'une surface de plancher > 5m² et < 20m², d'une surface de plancher <5m² et H>12m, d'une piscine <100m, d'un mur >2m, d'un mur ou clôture situé dans un secteur sauvegardé, d'une serre et d'un châssis <2000m² et d'une hauteur comprise entre 1m80 et 4m.

2°) travaux sur construction existante : création d'une surface de plancher >20m² et <40m en zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ex : abri de jardin, agrandissement de la construction principale etc..., modification de l'aspect extérieur (création ou modification de fenêtres, changement de fenêtres ou volets, réfection de la toiture etc...), travaux modifiant un élément d'intérêt patrimonial ou paysager (voir liste au PLU), travaux intérieurs dans un secteur sauvegardé.

3°) travaux d'aménagement : lotissement, coupe et abattage d'arbres situés dans un bois classé, modification ou aménagement des abords d'un bâtiment en secteur sauvegardé, division d'une propriété foncière...

II.Travaux soumis à permis de construire

1°) toute nouvelle construction : création d'une surface de plancher ou d'emprise au sol >20m², création d'une

surface de plancher ou emprise au sol >5m² et <20m² H>12m, création d'une surface de plancher ou emprise au sol >20m² dans un secteur protégé (idem celliers, appentis, abris, local piscine, garage...).

2°) travaux sur construction existante : changement de destination avec travaux modifiant les murs ou façade, travaux de restauration immobilière, création d'une surface de plancher ou emprise au sol >40m² (en zone couverte par un PLU) idem si porte la surface totale ou l'emprise au sol total au-delà de 150m² (Attention : recours auprès d'un architecte obligatoire à partir de 150m²).

Pour éviter toute erreur n'hésitez pas à consulter le plan local d'urbanisme (PLU) sur www.villette-en-yvelines.fr rubrique Urbanisme et contacter la mairie afin de connaître les prescriptions et obligations concernant la zone où est située votre habitation.

HABITER MIEUX DANS LES YVELINES

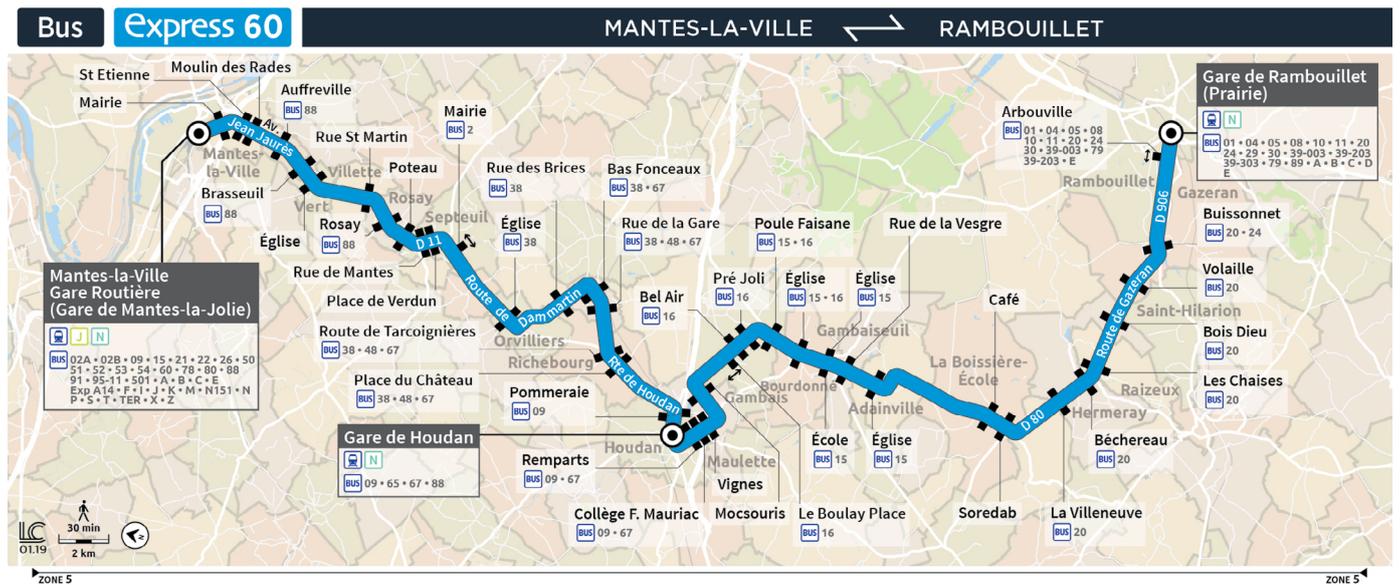
Ce programme du Département avec l'Anah et l'Etat soutient depuis 2011 les propriétaires à revenus modestes pour leurs travaux de rénovation énergétique. Il met à leur disposition une ingénierie technique (visite, conseils sur les travaux...), financière (étude des plans de financement, subventions...) et sociale (accompagnement tout au long du projet).

Pour être éligible aux aides il faut être propriétaire de votre logement, construit il y a plus de 15 ans, réaliser des travaux permettant un gain énergétique de 25% et avoir des ressources inférieures aux plafonds de l'Anah.

Pour plus d'information : www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

LE BUS 60, HORAIRES

Au moins 8 passages par jour dans chaque sens entre Mantes-la-Ville et Rambouillet.



BUS express 60 MANTES-LA-VILLE → RAMBOUILLET

Du lundi au vendredi		LàV	LàV	LàV	LàV	Me	LàV	LàV	LàV	LàV
Renvois		4	3	4	3	1	3	4	3	4
MANTES-LA-VILLE	Gare de Mantes-la-Ville Gare routière	06:09	07:09	08:09	09:09	12:13	15:13	16:13	18:13	19:17
	Mairie	06:13	07:13	08:13	09:13	12:17	15:17	16:17	18:17	19:21
	Saint Etienne	06:15	07:15	08:15	09:15	12:19	15:19	16:19	18:19	19:23
	Moulin des Rades	06:17	07:17	08:17	09:17	12:21	15:21	16:21	18:21	19:25
AUFFREVILLE-BRASSEUIL	Auffreville	06:19	07:19	08:19	09:19	12:23	15:23	16:23	18:23	19:27
	Brasseuil	06:21	07:21	08:21	09:21	12:25	15:25	16:25	18:25	19:29
VERT	Eglise	06:23	07:23	08:23	09:23	12:27	15:27	16:27	18:27	19:31
VILLETTE	Rue St Martin	06:26	07:26	08:26	09:26	12:30	15:30	16:30	18:30	19:34
ROSAY	Rosay	06:28	07:28	08:28	09:28	12:32	15:32	16:32	18:32	19:36
SEPTEUIL	Poteau	06:31	07:31	08:31	09:31	12:35	15:35	16:35	18:35	19:39
	Rue de Mantes	06:32	07:32	08:32	09:32	12:36	15:36	16:36	18:36	19:40
	Place de Verdun	06:33	07:33	08:33	09:33	12:37	15:37	16:37	18:37	19:41
	Mairie	06:34	07:34	08:34	09:34	12:38	15:38	16:38	18:38	19:42
ORVILLIERS	Eglise	06:40	07:40	08:40	09:40	12:44	15:44	16:44	18:44	19:48
TACOGNIERES	Rue des Brices	06:44	07:44	08:44	09:44	12:48	15:48	16:48	18:48	19:52
	Bas Fonceaux	06:45	07:45	08:45	09:45	12:49	15:49	16:49	18:49	19:53
	Rue de la Gare	06:46	07:46	08:46	09:46	12:50	15:50	16:50	18:50	19:54
RICHEBOURG	Route de Tacognières	06:49	07:49	08:49	09:49	12:53	15:53	16:53	18:53	19:57
	Place du Château	06:50	07:50	08:50	09:50	12:54	15:54	16:54	18:54	19:58
HOUDAN	Pommerale	06:55	07:55	08:55	09:55	12:59	15:59	16:59	18:59	20:03
	Gare de Houdan	06:57	07:57	08:57	09:57	13:01	16:01	17:01	19:01	20:05
	N vers Paris	07:06	08:06	09:06	10:06	13:06	16:06	17:06	19:06	20:06
	Remparts	07:00	08:00	09:00	10:00	13:04	16:04	17:04	19:04	20:08
	Collège François Mauriac	07:01	08:01	09:01	10:01	13:05	16:05	17:05	19:05	20:09
	Vignes	07:02	08:02	09:02	10:02	13:06	16:06	17:06	19:06	20:10
MAULETTE	Mocsouris	07:05	08:05	09:05	10:05	13:09	16:09	17:09	19:09	20:13
GAMBAIS	Le Boulay Place	07:09	08:09	09:09	10:09	13:13	16:13	17:13	19:13	20:17
	Bel Air	07:11	08:11	09:11	10:11	13:15	16:15	17:15	19:15	20:19
	Préjoli	07:12	08:12	09:12	10:12	13:16	16:16	17:16	19:16	20:20
	Poule Faisane	07:13	08:13	09:13	10:13	13:17	16:17	17:17	19:17	20:21
BOURDONNE	Eglise	07:16	08:16	09:16	10:16	13:20	16:20	17:20	19:20	20:24
CONDE-SUR-VEGSGRE	Ecole	07:19	08:19	09:19	10:19	13:23	16:23	17:23	19:23	20:27
	Rue de la Vesgre	07:20	08:20	09:20	10:20	13:24	16:24	17:24	19:24	20:28
ADAINVILLE	Eglise	07:22	08:22	09:22	10:22	13:26	16:26	17:26	19:26	20:30
BOISSIERE ECOLE	Café	07:28	08:28	09:28	10:28	13:32	16:32	17:32	19:32	20:36
	Soredab	07:29	08:29	09:29	10:29	13:33	16:33	17:33	19:33	20:37
HERMERAY	La Villeneuve	07:34	08:34	09:34	10:34	13:38	16:38	17:38	19:38	20:42
	Bécherreau	07:35	08:35	09:35	10:35	13:39	16:39	17:39	19:39	20:43
RAIZEUX	Les Chaises	07:36	08:36	09:36	10:36	13:40	16:40	17:40	19:40	20:44
HERMERAY	Bois Dieu	07:37	08:37	09:37	10:37	13:41	16:41	17:41	19:41	20:45
GAZERAN	Volaille	07:40	08:40	09:40	10:40	13:44	16:44	17:44	19:44	20:48
	Buissonnet	07:43	08:43	09:43	10:43	13:47	16:47	17:47	19:47	20:51
	Arbouville	07:48	08:48	09:48	10:48	13:52	16:52	17:52	19:52	20:56
RAMBOUILLET	Gare Prud'homme	07:56	08:56	09:56	10:56	14:00	17:00	18:00	20:00	21:04

Ne circule pas le samedi, dimanche et jours fériés

BUS express 60 RAMBOUILLET → MANTES-LA-VILLE

Du lundi au vendredi		LàV	LàV	LàV	LàV	LàV	Me	LàV	LàV	LàV	LàV
Renvois		4	4	3	4	3	1	3	4	3	4
RAMBOUILLET	Gare Prairie	05:50	06:50	09:00	10:00	12:50	15:50	16:50	17:50	18:50	
	Arbouville	05:58	06:58	09:08	10:08	12:58	15:58	16:58	17:58	18:58	
GAZERAN	Buissonnet	06:05	07:05	09:15	10:15	13:05	16:05	17:05	18:05	19:05	
	Volaille	06:08	07:08	09:18	10:18	13:08	16:08	17:08	18:08	19:08	
HERMERAY	Bois Dieu	06:10	07:10	09:20	10:20	13:10	16:10	17:10	18:10	19:10	
	Les Chaises	06:12	07:12	09:22	10:22	13:12	16:12	17:12	18:12	19:12	
HERMERAY	Bécherreau	06:13	07:13	09:23	10:23	13:13	16:13	17:13	18:13	19:13	
	La Villeneuve	06:14	07:14	09:24	10:24	13:14	16:14	17:14	18:14	19:14	
BOISSIERE ECOLE	Soredab	06:18	07:18	09:28	10:28	13:18	16:18	17:18	18:18	19:18	
	Café	06:19	07:19	09:29	10:29	13:19	16:19	17:19	18:19	19:19	
ADAINVILLE	Eglise	06:25	07:25	09:35	10:35	13:25	16:25	17:25	18:25	19:25	
CONDE-SUR-VEGSGRE	Rue de la Vesgre	06:28	07:28	09:38	10:38	13:28	16:28	17:28	18:28	19:28	
	Eglise	06:29	07:29	09:39	10:39	13:29	16:29	17:29	18:29	19:29	
BOURDONNE	Eglise	06:32	07:32	09:42	10:42	13:32	16:32	17:32	18:32	19:32	
GAMBAIS	Poule Faisane	06:35	07:35	09:45	10:45	13:35	16:35	17:35	18:35	19:35	
	Préjoli	06:36	07:36	09:46	10:46	13:36	16:36	17:36	18:36	19:36	
	Bel Air	06:37	07:37	09:47	10:47	13:37	16:37	17:37	18:37	19:37	
	Le Boulay Place	06:40	07:40	09:50	10:50	13:40	16:40	17:40	18:40	19:40	
MAULETTE	Mocsouris	06:45	07:45	09:55	10:55	13:45	16:45	17:45	18:45	19:45	
HOUDAN	Vignes	06:48	07:48	09:58	10:58	13:48	16:48	17:48	18:48	19:48	
	Collège François Mauriac	06:49	07:49	09:59	10:59	13:49	16:49	17:49	18:49	19:49	
	Remparts	06:50	07:50	10:00	11:00	13:50	16:50	17:50	18:50	19:50	
	Gare de Houdan	05:51	06:51	07:51	10:01	11:01	13:51	16:51	17:51	18:51	19:51
	N vers Paris	06:06	07:06	08:06	10:06	11:06	14:06	17:06	18:06	19:06	20:06
	Gare de Houdan	05:51	06:51	07:51	10:01	11:01	13:58	16:58	17:58	18:58	19:58
	Pommerale	05:55	06:55	07:55	10:05	11:05	14:02	17:02	18:02	19:02	20:02
RICHEBOURG	Place du Château	06:00	07:00	08:00	10:10	11:10	14:07	17:07	18:07	19:07	20:07
	Route de Tacognières	06:01	07:01	08:01	10:11	11:11	14:08	17:08	18:08	19:08	20:08
TACOGNIERES	Rue de la Gare	06:04	07:04	08:04	10:14	11:14	14:11	17:11	18:11	19:11	20:11
	Bas Fonceaux	06:05	07:05	08:05	10:15	11:15	14:12	17:12	18:12	19:12	20:12
	Rue des Brices	06:06	07:06	08:06	10:16	11:16	14:13	17:13	18:13	19:13	20:13
ORVILLIERS	Eglise	06:10	07:10	08:10	10:20	11:20	14:17	17:17	18:17	19:17	20:17
SEPTEUIL	Mairie	06:16	07:16	08:16	10:26	11:26	14:23	17:23	18:23	19:23	20:23
	Place de Verdun	06:17	07:17	08:17	10:27	11:27	14:24	17:24	18:24	19:24	20:24
	Rue de Mantes	06:18	07:18	08:18	10:28	11:28	14:25	17:25	18:25	19:25	20:25
	Poteau	06:19	07:19	08:19	10:29	11:29	14:26	17:26	18:26	19:26	20:26
ROSAY	Rosay	06:21	07:21	08:21	10:31	11:31	14:28	17:28	18:28	19:28	20:28
VILLETTE	Rue St Martin	06:23	07:23	08:23	10:33	11:33	14:30	17:30	18:30	19:30	20:30
VERT	Eglise	06:27	07:27	08:27	10:37	11:37	14:34	17:34	18:34	19:34	20:34
AUFFREVILLE-BRASSEUIL	Brasseuil	06:30	07:30	08:30	10:40	11:40	14:37	17:37	18:37	19:37	20:37
	Auffreville	06:32	07:32	08:32	10:42	11:42	14:39	17:39	18:39	19:39	20:39
MANTES-LA-VILLE	Moulin des Rades	06:34	07:34	08:34	10:44	11:44	14:41	17:41	18:41	19:41	20:41
	Saint Etienne	06:36	07:36	08:36	10:46	11:46	14:43	17:43	18:43	19:43	20:43
	Mairie	06:38	07:38	08:38	10:48	11:48	14:45	17:45	18:45	19:45	20:45
	Gare de Mantes-la-Ville Gare routière	06:43	07:43	08:43	10:53	11:53	14:50	17:50	18:50	19:50	20:50

Ne circule pas le samedi, dimanche et jours fériés

NUMÉROS UTILES

SAMU : 15

Police Secours : 17

Pompiers : 18

Pharmacie de garde : 3237

Dentiste de garde : 01 39 51 21 21

Aide à domicile en milieu rural (ADMR)

8 rue d'Epéron 78550 HOUDAN tel 01 30 46 10 19

Assistants Sociaux : Direction des Territoires d'Action Sociale 17 place R. Brault 78490 MONTFORT L'AMAURY

Chenil Intercommunal de Protection Animale du Mantois (CIPAM)

7, rue des Piquettes, 78 200 Buchelay /cipam-buchelay.fr

Tél. : 01 30 63 06 02 c.i.p.a.m@orange.fr

CNAV(Caisse nationale d'Assurance Vieillesse)

5 rue Joël le Theule 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Ecole maternelle

Tél. : 01 34 76 40 79

Electricité : SICAE-ELY

33 rue de la Gare 78 910 Tacoignières

Tél. : 01 34 94 68 00

Gaz de France (GrDF)

76, rue des Gravières 78 200 Magnanville

Tél. : 01 73 07 90 63 ou 08 10 62 73 37

SIEED (Déchets)

29 bis, rue de la Gare 78 910 Garancières

Tél. : 01 34 86 65 49

Centre des Impôts

1, place Jean Moulin

78 200 Mantes-la-Jolie

Tél. : 01 34 79 49 00)

La Poste de Vert

64, Grande rue 78 930 Vert

Tél. : 01 34 76 32 00

Perception

Place Fabian 78 980 Longnes

Tél. : 01 30 42 48 20

Sécurité Sociale

CPAM 78 78085 Yvelines cedex 9

Médiateur de Justice

Tribunal d'Instance

M. JEANTELET - 20 avenue de la République

78200 MANTES LA JOLIE

Tél. : 01 30 98 14 00 permanence mercredi

14h-16h30

Médiation familiale

APME - La Passerelle - 31 Porte d'Epéron -

78550 HOUDAN

Tél. : 01 30 21 75 55

Sous-Préfecture

18-20, rue de Lorraine 78 200 Mantes-la-Jolie

Tél. : 01 30 92 74 00

Véolia Eau

Les Hauts Gravières, 78 200 Buchelay

Tél. : 08 11 90 04 00

CCPH – Service pour l'emploi

31, rue d'Epéron 78 550 Houdan

Tél. : 01 30 41 34 17

service-emploi@cc-payshoudanais.fr

Mairie de Villette

Place Lacoudre

78 930 Villette

Tél. 01 34 76 31 01

Fax 01 34 76 39 75

www.villette-en-yvelines.fr

info@villette-en-yvelines.fr

